

Étude : La dynamique du faible revenu des contribuables canadiens, 1992 à 2013

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 21 juin 2016

Moins de déclarants se retrouvent en situation de faible revenu, et ils sont moins nombreux à quitter cette situation

De 1992 à 2001, 4,8 % des déclarants de 18 ans et plus se sont retrouvés dans une situation de faible revenu en moyenne chaque année. En 2013, le taux d'entrée en situation de faible revenu a diminué pour passer à 4,1 %.

Le taux d'entrée en situation de faible revenu correspond au nombre de déclarants qui se sont retrouvés en situation de faible revenu au cours de la seconde année en pourcentage des déclarants qui n'étaient pas en situation de faible revenu au cours de la première année.

En 2013, les taux d'entrée en situation de faible revenu étaient relativement élevés parmi les déclarants membres de familles monoparentales (11 %), les déclarants qui avaient immigré au Canada moins de cinq ans auparavant (9 %), et les déclarants âgés de 18 à 24 ans (7,3 %).

Par contre, 34,1 % des déclarants en situation de faible revenu ont quitté cette situation en moyenne chaque année de 1992 à 2001. Ce taux de sortie a baissé pour passer à 26,3 % en 2013.

Le taux de sortie d'une situation de faible revenu correspond au pourcentage des déclarants ayant un faible revenu au cours d'une année donnée qui quittent cette situation au cours de l'année suivante. Puisque ce taux est exprimé en pourcentage des déclarants à faible revenu, il est plus élevé que le taux d'entrée, qui est exprimé en pourcentage de l'ensemble des déclarants qui ne sont pas en situation de faible revenu.

Le taux de sortie d'une situation de faible revenu des déclarants de 65 ans et plus a diminué considérablement au cours de la période de 20 ans, passant de 55,5 % en 1993 à 20,3 % en 2013.



Note aux lecteurs

De nouvelles données sur la dynamique des déclarants canadiens en situation de faible revenu sont maintenant disponibles dans trois nouveaux tableaux CANSIM : 204-0101, 204-0102 et 204-0103.

Les données sur la dynamique du faible revenu fondées sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour la période de 1993 à 2010 sont présentées dans les tableaux CANSIM 202-0806 et 202-0807. Cependant, en raison des différences qui existent dans la source de données et la méthodologie, ces données ne sont pas directement comparables à celles figurant dans l'article.

On trouvera davantage d'information sur les différences qui existent entre les données des deux enquêtes dans le document « [Que pouvons-nous apprendre au sujet de la dynamique du faible revenu au Canada à partir de la Banque de données administratives longitudinales?](#) »

L'analyse qui figure dans le présent communiqué est fondée sur les données de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) pour la période de 1992 à 2013. Cette banque représente un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1, qui est lui-même fondé sur les déclarations de revenus fournies par l'Agence du revenu du Canada.

Dans le présent communiqué, on utilise la Mesure du faible revenu après impôt pour déterminer le faible revenu. Le concept qui sous-tend cette mesure veut que toutes les personnes appartenant à une même famille de recensement soient considérées comme ayant un faible revenu si leur revenu familial correspond à moins de la moitié du revenu médian de l'ensemble des familles de recensement. Ce seuil de faible revenu est recalculé chaque année en fonction de la répartition annuelle des revenus dans la banque de DAL. D'autres mesures et indicateurs de la dynamique du faible revenu sont aussi disponibles dans les tableaux CANSIM 204-0101, 204-0102 et 204-0103.

Les estimations figurant dans le présent communiqué portent sur les déclarants canadiens âgés de 18 ans et plus.

Définitions

Le **taux d'entrée en situation de faible revenu** correspond à la proportion des déclarants qui se sont retrouvés en situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi les déclarants qui n'étaient pas en situation de faible revenu au cours de la première année. On calcule le taux d'entrée en dénombrant tout d'abord les déclarants qui avaient à la fois un revenu supérieur au seuil de faible revenu au cours d'une année donnée et un revenu inférieur au seuil de faible revenu au cours de l'année suivante. Ce nombre est ensuite divisé par le nombre de déclarants qui n'étaient pas en situation de faible revenu au cours de l'année donnée.

Le **taux de sortie d'une situation de faible revenu** correspond à la proportion des déclarants qui ont quitté une situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi les déclarants qui étaient en situation de faible revenu au cours de la première année. On calcule le taux de sortie en dénombrant tout d'abord les déclarants qui avaient à la fois un revenu inférieur au seuil de faible revenu au cours d'une année donnée et un revenu supérieur au seuil de faible revenu au cours de l'année suivante. Ce nombre est ensuite divisé par le nombre de déclarants qui étaient en situation de faible revenu au cours de l'année donnée.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [204-0101](#) à [204-0103](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [4107](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).